



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
067 219402233 20240626-VI-DEL-2024-070-DE  
N° de l'avis municipal : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Date de convocation : 19 juin 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-070

Date d'affichage : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 34

**Objet : Tour de Guinette – Convention de mécénat avec la Fondation du Patrimoine**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Mairam SY représentée par M. EL M'KHANTER, M. Mehdi MEJERI représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Claude MASURE, M. Dramane KEITA représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Franck COENNE représenté par M. Gérard HEBERT, M. Mathieu HILLAIRE représenté par M. Jacques CORBEL, Mme Camille BINET-DEZERT représentée par Mme Maryline COMMEIGNES, M. Tarik MEZIANE, représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : Mme Kadiatou LY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu l'avis de la commission Politique de la Ville et des quartiers en date du 14 juin 2024,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville d'Étampes de mettre en valeur le patrimoine historique de son ancien donjon par des travaux de mise en sécurité de la Tour de Guinette dans le but de permettre sa réouverture au public,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rechercher, au-delà des subventions, des partenaires et des mécènes pour cofinancer la restauration de mise en sécurité de la tour de Guinette,

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Étampes souhaite organiser une campagne d'appel aux dons visant à encourager le mécénat en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité, dans le cadre de ces travaux de restauration,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur l'expertise et l'expérience de partenaires ayant une connaissance de ce type de procédure, du contexte des collectivités territoriales et également des enjeux patrimoniaux que sous-entend ce type d'opération.

**CONSIDÉRANT** que dans ce cadre, la Fondation du Patrimoine, acteur du développement local et durable et qui a pour vocation de promouvoir le patrimoine local, pourra accompagner la Ville dans la mise en place et la gestion de la souscription publique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADHERE** à la Fondation du Patrimoine pour une durée de 3 ans moyennant une cotisation annuelle de 1.000€,

**VALIDE** le principe de mise en œuvre d'une campagne d'appel aux dons visant à encourager le mécénat sur la Tour de Guinette,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention correspondant, en lien avec la Fondation du Patrimoine,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette campagne d'appel aux dons.



Pour le Maire empêché  
Jean-Michel JOSSO  
9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....0..1...JUL...2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.